



Devenir club privé

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 1er décembre 2007

Je souhaite que mon bar devienne privé. Est ce que tout les bar peuvent le devenir ? Quelles sont les choses et les démarches a faire ?

Réponse :

Votre bar est déjà un établissement privé !

Même si vous désignez votre bar comme bar privé, cela ne vous empêchera pas de devoir respecter l'interdiction de fumer qui s'applique à tous les lieux clos et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail.